

## AVIS DE PUBLICATION

En application de l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public qu'en date du

**30 septembre 2020**

une demande d'autorisation a été déposée à l'Administration de la Gestion de l'Eau, sous référence

**EAU/AUT/20/0824**

concernant la

**Réalisation des infrastructures d'assainissement dans le cadre du plan d'aménagement particulier «rue de Mondorf » à Remich**

sur la parcelle cadastrale

**985/7033**

**de la section B de Remich à Remich**

Une copie de la demande d'autorisation est déposée à la commune et peut être consultée librement.

Remich, le 9 octobre 2020

pour le Collège des Bourgmestre et Echevins :

Le Bourgmestre,



Le Secrétaire f.f.,

